

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 754 complétant la liste des assesseurs près le tribunal d'appel pendant l'année 1948.

n° 754

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 juillet 1948

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1948

Date du numéro
31 juillet 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 15 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 4 février 1904 notamment en son article 10 ensemble le décret du 3 juillet 1914 portant réorganisation du service de la justice à la Côte française des Somalis

Vu le décret du 19 juin 1929 modifiant le décret du 4 février 1904 sur le service de la justice à la Côte française des Somalis

Vu l'arrêté n° 33 du 13 janvier 1948 portant nomination des assesseurs près le tribunal supérieur d'appel pour l'année 1948

Vu l'absence de la colonie des assesseurs partis en congé

Vu les nécessités du service Sur la proposition du chef du service judiciaire

Le Conseil privé entendu dans sa séance du 19 juillet 1948,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°, — Sont nommés pour l'année 1948. Assesseurs titulaires : M, Maignin de Mersuay (Jean), capitaine de port de classe du cadre général des colonies; M.Pau (Gabriel), administrateur adjoint de 1 classe des colonies, suppléants . M. C'arbonnel (Claude), payeur de 23 classe de la Trésorerie coloniale; M, Kermeur (René). inspecteur de 2° classe du cadre métropolitain de l'enregistrement. des domaines et du timbre; M. Geoffror (Louis), contrôleur de 13 classe des transmissions coloniales; M, Monclar (Jean), chef de bureau de 2° classe d'administration générale des colonies. Art. 2, — Avant d'entrer en fonctions les assesseurs titulaires et suppléants prêteront le serment prescrit par la loi, Art. 3. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

Le Gouverneur, PH. SIRIEX.